

LA DUNE BOUCALAISE
Assemblée Générale Ordinaire

L'an 2022, le 18 Août 2022 à 18h chez Benjamin Levy, maison Baschet, Vieux-Boucau, les membres de l'Association se sont réunis en Assemblée annuelle ordinaire suivant convocation en date du 30 Juillet 2022.

Chaque membre, en entrant en séance, a signé la feuille de présence tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire s'il était porteur du pouvoir d'un autre membre.

Marc Chollet, président du Conseil d'Administration, préside l'assemblée.

Florence Chollet et FX Saint-Macary sont désignés comme scrutateurs et déclarent accepter ces fonctions.

Les scrutateurs déclarent que 22 membres sont présents ou représentés sur 150 membres à ce jour. L'assemblée peut valablement délibérer.

Marc Chollet rappelle que la présente assemblée est convoquée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Rapport moral et d'activité de l'année 2019-21
- Rapport financier de l'année 2019-21
- Approbation
- Quitus donné au CA
- Suspension temporaire des cotisations pour 2022
- Changement du bureau : président, secrétaire et trésorier.
- Questions diverses

1) Rapport moral et d'activité de l'année 2019-21:

Aucune activité.

2) Rapport financier :

L'association dispose, comme l'an dernier de 1724,51€.

3) Approbations

- du rapport moral et d'activité 2019-21 (à l'unanimité)
- du rapport financier 2019-21 (à l'unanimité)
- quitus donné au bureau (à l'unanimité)

4) Cotisations :

Pour l'heure, l'association n'ayant pas utilisé de cet argent, il est proposé de continuer à surseoir à la cotisation annuelle.

5) Changement du bureau

Marc Chollet rappelle que le bureau actuel est en place depuis 12 ans et qu'il serait bon de le renouveler. Un appel à candidature a été lancé mais aucun adhérent ne s'est proposé. Le bureau actuel a donc été réélu à l'unanimité : Marc Chollet, président- Inès Saint-Macary, secrétaire et Bruno Caunègre, trésorier.

6) Questions diverses :

- Intervention de Benjamin Lévy, nouveau propriétaire d'Hurle-le-Vent au sujet des nuisances occasionnés par le Calicobar. Interventions des Cabaud dans le même sens. Ainsi que les Lacorne et Moreau. Il demande un soutien de toute l'association. Il faut alerter la préfecture, police, faire des images, reportage...sur les dérives du Calicobar pour faire bouger. Tout en négociant avec le propriétaire : actions possibles sur ses extensions, terrasses...

Vincent de Laporterie propose de soutenir une action menée contre le Calicoba.

Georges Lance demande quel soutien et quelle graduation dans le soutien.

Benjamin Lévy propose : dès qu'on voit un dérapage, on fait un max de vidéos et on appelle les gendarmes pour porter plainte ; si on croise le Maire lui faire des remontées.

De son côté, il va se réunir avec les maisons côté Sud et va demander à son avocat ce qu'on peut faire.

Vote : soutien de normalisation à une action de Benjamin Lévy et des maisons côté Sud: vote à l'unanimité.

NB : Interview des gendarmes lors de leur passage sur le chemin au moment de l'AG: ils conseillent de harceler la Mairie- Faire des mains courantes auprès de la police. Appeler le 17 et s'ils le peuvent, ils enverront quelqu'un pour contrôler.

- Alain Vendryès : nuisances de la maison Casabonne qui fait de grosses fêtes. Interventions des gendarmes. Lui demander ce qu'il va faire à l'avenir.

- Un morceau du chemin, rue de l'Erg est abimé or il reste 327€ dans la cagnotte « Rue de l'Erg ». Philippe Chollet et Vincent de Laporterie envisagent d'utiliser ce reliquat pour effectuer la réparation.

- Raphaëlo pour la maison Baschet :

- Chemin : qui va appeler Dubourdiu pour désensabler le chemin en début de saison ?

Yves Caunègre propose de rencontrer les fils Dubourdiu.

Certains propriétaires iront le rencontrer : Yves Caunègre, Raphaëlo, Vincent de Laporterie...pour en savoir un peu plus et nous feront un retour.

Yves est mandaté par l'association sur ce sujet de désensablement du chemin.

La Mairie doit refaire la partie basse du chemin : les Baschet suivent ce dossier.

-Rebaptiser la rue en Impasse. Elle s'appelait rue de la Dune.

Vote sur le changement de nom (Impasse de l'Erg): 1 vote contre, 2 votes abstention, 19 POUR

Vote pour le changement : Impasse de la Dune : 6 POUR et 16 CONTRE.

Lettre envoyée à la Mairie pour demander le changement de nom : IMPASSE de l'ERG.

-Parking Surf-Club : les Baschet rappellent les nuisances subies par les voitures de surfeurs garées sur leur parking.

- Cabaud : impasse du Serpolet, en mauvais état. RDV avec la Mairie. Le sujet a été mis sur table : faire une extension à partir de notre chemin, rue de l'Erg. Impossibilité de bétonner à cause de la loi littorale.

Pas de soutien à cette proposition.

Vote sur cette proposition d'extension si cela était légal et techniquement possible : 3 votes POUR et le reste CONTRE.

Proposition rejetée.

- Bas de dune : unifier le trait de côte. Une personne a été embauchée par la Mairie : Florent Hennequez. Proposition pour l'inviter lors de la prochaine AG.
- Nichoirs pour les martinets sous le toit de l'annexe des Baschet : migration entre le nichoir et l'Afrique (Angola). Association de protection. Les maisons intéressées peuvent contacter soit Alain Vendryes soit Philippe Germain de la LPO Ligue pour la protection des Oiseaux (phgermain55@gmail.com/0667353327)
- Proposition d'aller tous nettoyer la dune avant l'AG !

Prochaine AG en 2023 chez les Menaut.

Marc passe au vote des résolutions suivantes:

PREMIERE RESOLUTION : L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral et du rapport d'activité de La Dune Boucalaise pour l'année 2019-21 les approuve. Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport financier sur les comptes de l'année 2019-21 approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2019-21 tels qu'ils sont présentés. Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION : L'Assemblée Générale approuve la suspension des cotisations. Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION: L'Assemblée Générale donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion au cours de l'exercice 2019-21. Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION : L'Assemblée Générale confirme la délégation donnée au CA pour sa gestion. Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION : L'Assemblée Générale réélit le bureau actuel (président, secrétaire et trésorier).

SEPTIEME RESOLUTION : L'Assemblée Générale mandate Yves Caunègre pour s'occuper de la question du désensablement de la rue de l'Erg.

HUITIEME RESOLUTION : L'Assemblée générale vote le changement de nom de la Rue de l'Erg en celui d'Impasse de l'Erg

NEUVIEME RESOLUTION : L'Assemblée Générale rejette la proposition des Cabaud de prolonger la rue de l'Erg vers l'Impasse du Serpolet.

DIXIEME RESOLUTION : L'Assemblée Générale soutient l'action de B. Lévy et des maisons sud pour faire cesser les nuisances occasionnées par le Calicobar.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.

Le président
Marc Chollet

Les scrutateurs

La secrétaire
Inès Saint-Macary

